

Avis d'appel à manifestation d'intérêt concurrent pour l'occupation du domaine public

Une procédure de sélection est mise en œuvre pour l'octroi d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) sur le Domaine Public de la commune de **MIONNAY** sur la toiture de la future salle sportive.



Figure 1 – Mairie de MIONNAY



Figure 2 – Plan de situation de la future salle sportive

1. Contexte

La commune de **MIONNAY** a reçu une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation de son domaine public pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque **sur la toiture de la future salle sportive**.

La commune de **MIONNAY** est susceptible de donner suite à cette demande d'occupation du domaine public afin de permettre le développement de la production d'énergie renouvelable.

Par conséquent, tout porteur de projet concurrent pour la mise en œuvre d'une centrale photovoltaïque intéressé par l'occupation de la toiture concernée peut se manifester dans les délais fixés par le présent avis (article L.2122-1-4 du Code de la Propriété des Personnes Publiques). Cet appel à manifestation d'intérêt concurrent vaut aussi procédure de publicité et de sélection préalable requise à l'article L.2122-1-1 du Code de la Propriété des Personnes Publiques.

2. Caractéristiques administratives de l'autorisation d'occupation temporaire

- ➡ **Objet** : Installation, exploitation et maintenance d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de la future salle sportive.
- ➡ **Lieu** : Route de Bourg
01390 MIONNAY
Parcelle 7 Section ZA
- ➡ **Surface estimative** : **1 300 m²** (cf. plan ci-après annexé)
- ➡ **Type d'autorisation** : autorisation temporaire du domaine public (de nature précaire et révocable). Elle sera formalisée par une convention conclue entre les parties qui reprendra l'ensemble des droits et obligations de chaque partie.
- ➡ **Durée** : 35 ans à compter de la mise en service de l'installation.

3. Délai et procédure de dépôt des candidatures

- ➡ **Type de procédure** : Convention d'Occupation du Domaine Public, conformément à l'article L.2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.
- ➡ **Date limite de réception des candidatures** : 2 semaines à compter de la publication du présent avis
- ➡ **Modalités de dépôt des candidatures** : Le dossier de candidature devra être déposé à l'adresse électronique suivante : DGS@mionnay.fr
- ➡ **Contenu du dossier de candidature** : Le candidat devra présenter un dossier comprenant les documents suivants :
 - Un courrier de présentation du candidat et de son intérêt à présenter ce type de projet ;
 - Des justificatifs de sa capacité économique et financière ;
 - Une note présentant l'historique de l'activité du candidat sur le secteur de l'installation/exploitation/maintenance de centrales photovoltaïques ;
 - Un mémoire méthodologique et technique présentant le projet dans ses différents aspects : technique (plan de calepinage, schémas électriques, calculs de pertes, ...), technico-économique (investissement, coûts d'exploitation, ...), esthétique (modélisation 3D, intégration paysagère, ...), productivité, environnemental, ancrage local et temporel (planning d'intervention, ...).

4. Critères de choix

La commune de **MIONNAY** procédera à une sélection selon les critères suivants :

- ➡ Puissance de l'installation ;
- ➡ Qualité de l'équipement posé ;
- ➡ Capacité d'intervention et optimisation du fonctionnement de la centrale pour maximiser la production (supervision + protocole d'intervention maintenance préventive et curative) ;
- ➡ Solidité du portage juridique et financier du projet avec, dans la mesure du possible, un ancrage local.

Les candidats sont informés que la commune de MIONNAY se réserve le droit d'entamer une négociation avec les candidats et de ne pas donner suite au projet.

5. Annexes

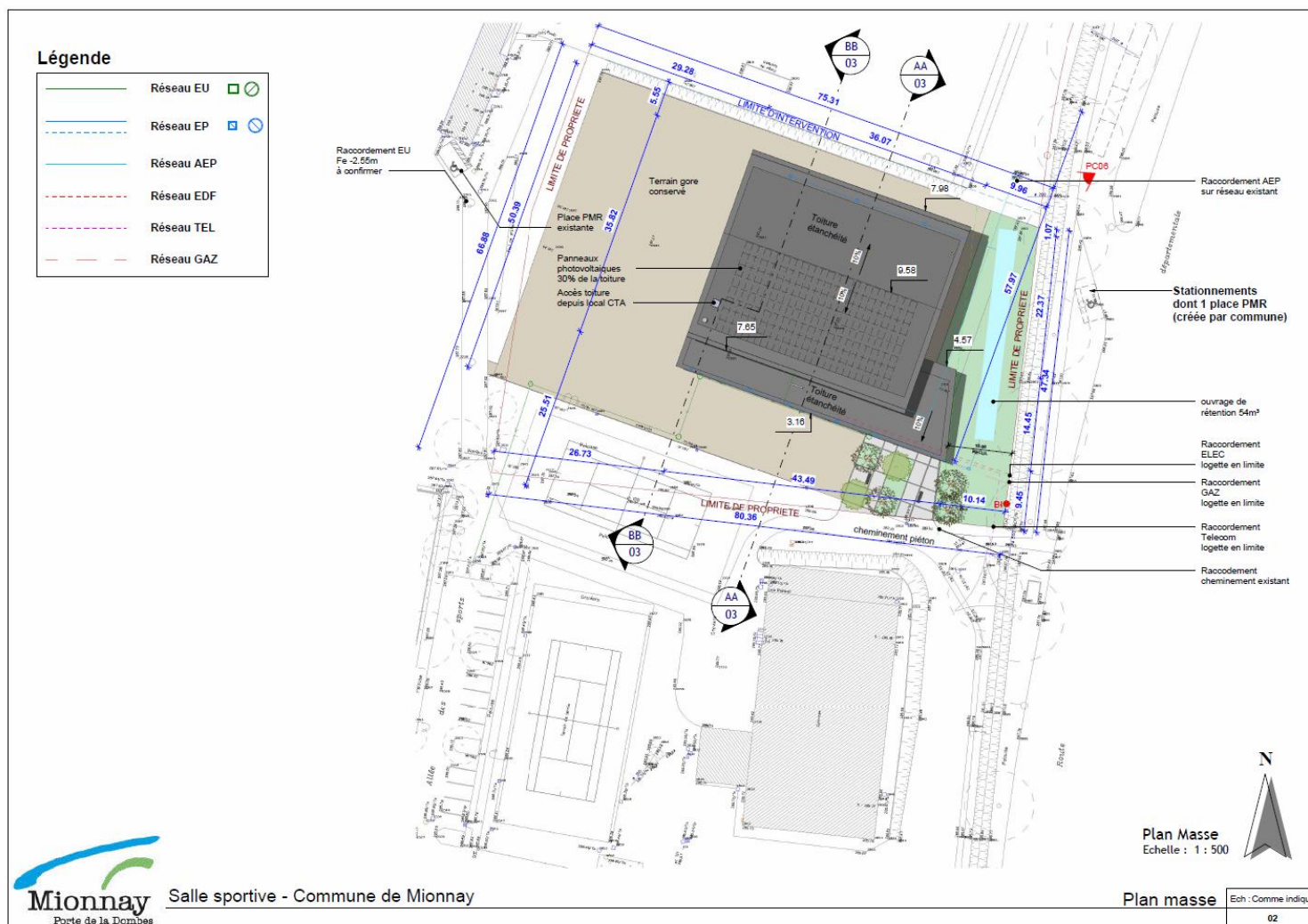
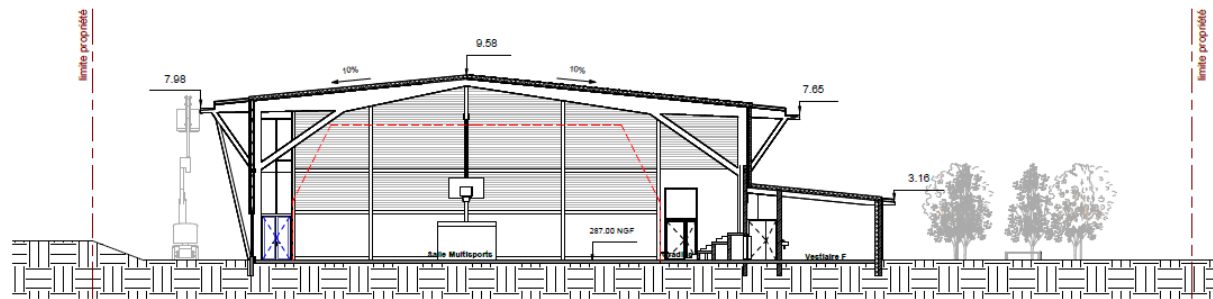
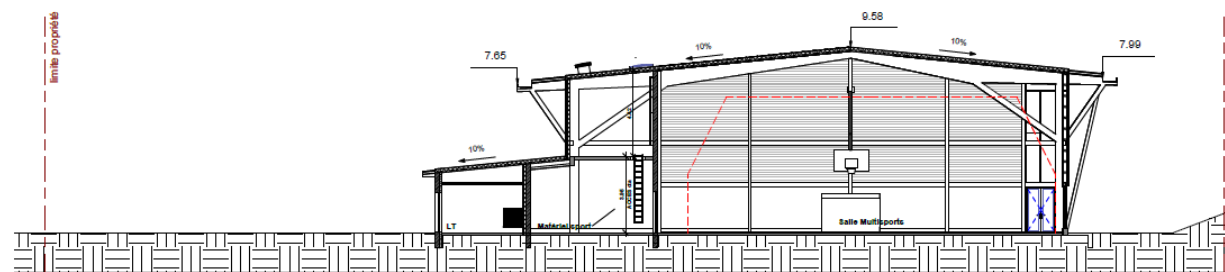


Figure 3 – Plan de masse de la future salle sportive de MIONNAY



Coupe AA'



Coupe BB'

Figure 4 – Vue en coupes de la future salle sportive de MIONNAY